

Réf: Dossier N° : 56936

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « FAIRE SAVOIR »****Siège social : BINGERVILLE PARIS VILLAGE, 09 BP 4637 ABIDJAN 09**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 21 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « FAIRE SAVOIR » .

Objet: Edition, affichage, évènementiel, audiovisuel, divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: BINGERVILLE PARIS VILLAGE, 09 BP 4637 ABIDJAN 09**GERANT: Monsieur BOSSON KONGO FULGENCE.****RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29976 du 21/11/2018 au Tribunal du****Commerce d'Abidjan.****Durée: 99 ans****Dépôt au greffe: n°27186 du 21/11/2018**

Pour Avis

Le CEPICI

